

COMMUNE DE SARRIANS	REPUBLIQUE FRANCAISE	N°04/P/23
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE	

ARRETE DU MAIRE

Portant réglementation de la circulation, du stationnement et autorisation d'occuper le domaine public Boulevard Marius Bastidon

Le Maire de la Commune de SARRIANS,

Vu les Articles L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5 et L2213-6 du C.G.C.T,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation des routes et autoroutes établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié,

Vu l'Arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu la demande présentée le 19 janvier 2023, par l'entreprise KYNTUS domiciliée 23, Avenue Louis Brègue 78140 VELIZY VILLACOUBLAY, et représentée par Mme KHALDI Imane (tél : 01 85 78 66 12), en vue de travaux de réparations pour le compte de Bouygues pour installation de la fibre optique, au niveau du 325, Boulevard Marius Bastidon 84260 Sarrians,

Considérant que pour le bon déroulement des travaux et pour préserver la sécurité publique, il convient **d'autoriser l'occupation du domaine public et de réglementer la circulation et le stationnement sur le boulevard Marius Bastidon.**

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : **Le lundi 06 février 2023, de 08h00 à 18h00, le permissionnaire est autorisé à occuper le domaine public pour réaliser les travaux de réparations pour le compte de Bouygues pour installation de la fibre optique au niveau du n°325, Boulevard Marius Bastidon. La chaussée sera réduite et le stationnement interdit au niveau des travaux. Une circulation alternée manuelle sera mise en place. Durant cette période, la circulation des piétons est sécurisée.**

ARTICLE 2^{ème} : L'entreprise KYNTUS effectuant les travaux est responsable de la mise en place d'une **signalisation temporaire**, conformément à l'arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire, ainsi que de **l'affichage du présent arrêté, sur des barrières.**

ARTICLE 3^{ème} : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 4^{ème} : Le non-respect de l'interdiction de stationner peut entraîner la mise en fourrière des véhicules gênants.

ARTICLE 5^{ème} : En application du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6^{ème} : Monsieur le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de Vaucluse, la Police Municipale, l'entreprise KYNTUS et les Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SARRIANS, le 19 janvier 2023

Le Maire,

Anne - Marie BARDET



Mise en ligne le 26 JAN. 2023

04/02/23


 Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7

Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers


 N°
14024*01

Le demandeur

 Particulier

 Service public

 Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

 Entreprise

Nom : KHALDI

Prénom : Imane

Dénomination : KYNTUS

Représenté par :

Adresse Numéro : 23...

Extension : Avenue... Nom de la voie : Louis Brégué

Code postal 78140

Localité : Vélizy Villacoublay

Pays : FRANCE

Téléphone 0185786612

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

 Courriel : tickets.bouygues@kyntus.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

 Code postal

Localité : Pays :

 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° : 325

Hors agglomération :

 En agglomération :

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : +

 Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : ... 325

Extension :

Nom de la voie : BOULEVARD MARIUS BASTIDON

Code postal : 84260

Localité : SARRIANS

Nature et date des travaux

 Permission de voirie antérieure : Oui Non :

Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Travaux pour le compte de Bouygues pour installation de la fibre optique - utilisation de la nacelle : NON, câblage fibre nécessite 2 techniciens : OUI / nécessite 1 journée de travaux / nécessite panneau d'arrêt de stationnement

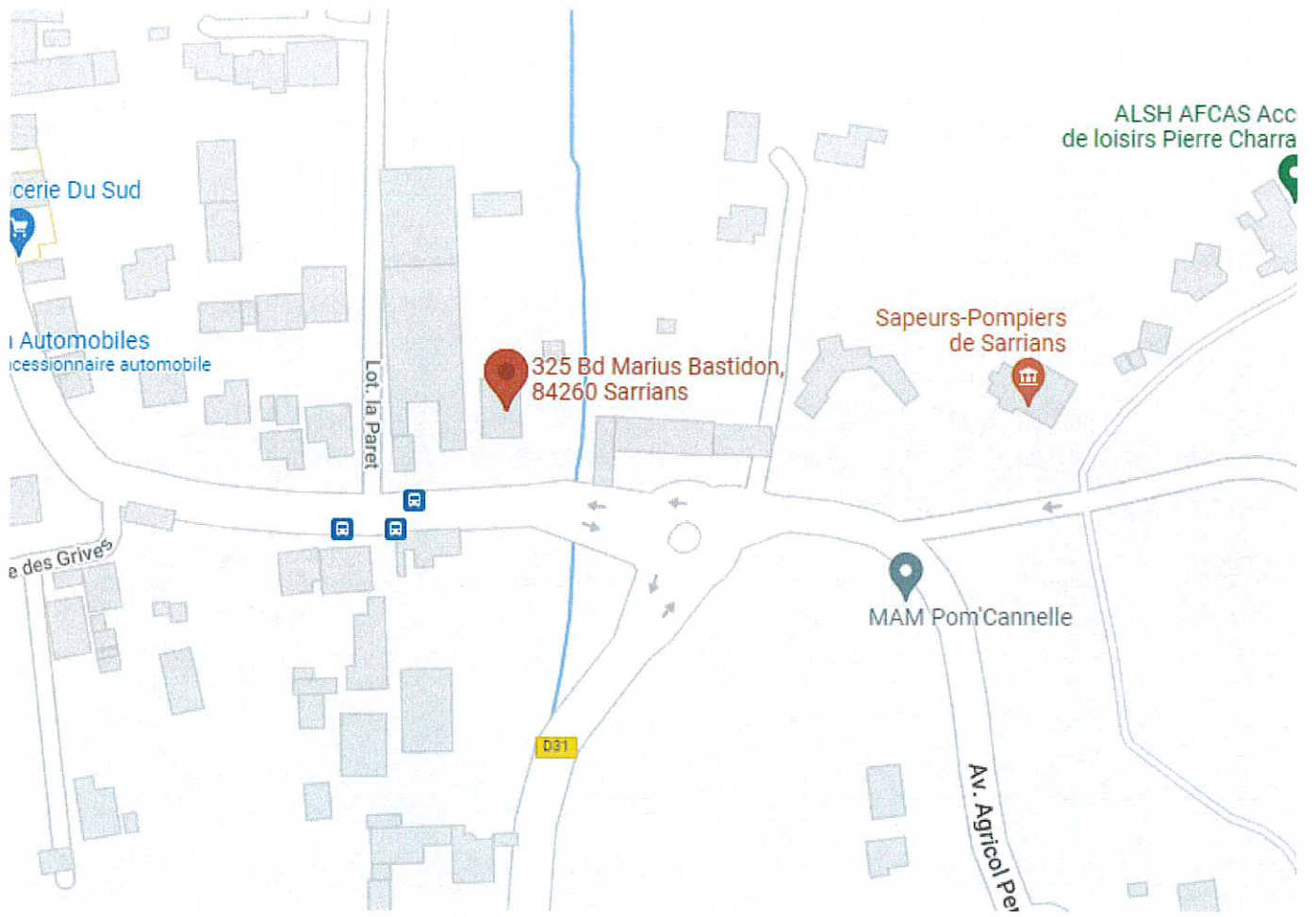
Date prévue de début des travaux : 06/02/2023

Durée des travaux (en jours calendaires) : 1 jour

Réglementation souhaitée



16 janv. 2023 10:43:07
44.08012333333326N 4.97358333333334E
324 Boulevard Marius Bastidon
Sarrians
Vaucluse
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Numéro d'index: 2227



erie Du Sud

cessionnaire automobile

Lot. la Paret

325 Bd Marius Bastidon,
84260 Sarriens

Sapeurs-Pompiers
de Sarriens

ALSH AFCAS Acc
de loisirs Pierre Charra

MAM Pom' Cannelle

Av. Agricole

D31

e des Grives